السجل الوطني للمؤسسات
REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES



RÈGLEMENT

Article 1 | Préambule

Le Centre National du Registre des Entreprises, ci-après dénommé « RNE », organise la **cinquième édition** de son concours annuel intitulé « Prix RNE 2026 ». Ce concours est ouvert aux étudiants ayant obtenu un diplôme de Master de recherche ou professionnel, en Droit ou en Économie & Gestion, auprès des établissements d'enseignement supérieur tunisiens publics et privés.

Sont également invités à participer à ce concours les avocats stagiaires ayant soutenu leur mémoire de fin de stage, ainsi que les auditeurs de justice de l'Institut Supérieur de la Magistrature ayant soutenu leur mémoire de fin d'études.

Article 2 | Objet du concours

Le Prix RNE a pour vocation de rapprocher l'université du monde de l'entreprise, en permettant aux jeunes diplômés de valoriser leurs acquis académiques à travers une approche concrète et appliquée.

Il récompense les meilleurs travaux de recherche consacrés à la vie des affaires et de l'entreprise, dans leur dimension nationale comme internationale, une attention particulière étant portée aux questions liées au Registre National des Entreprises. Le prix entend ainsi encourager les travaux qui éclairent les enjeux actuels des entreprises et proposent des réponses pertinentes aux défis qu'elles rencontrent.

Le concours constitue enfin, pour les jeunes chercheurs, une occasion de faire connaître leurs travaux et de voir leur engagement reconnu.

Article 3 | Conditions de participation et calendrier

La participation est ouverte aux candidats ayant soutenu leur mémoire en 2025 ou en 2026. Un mémoire ayant déjà été primé lors d'une édition précédente du prix ne peut être présenté à nouveau.

L'édition 2026 se déroule selon le calendrier suivant :

Ouverture des inscriptions	16 novembre 2026
Clôture des inscriptions	31 janvier 2027 à minuit

Les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite ne seront pas retenus.

Article 4 | Critères d'évaluation

Les mémoires sont sélectionnés et classés selon les critères suivants :

- l'originalité, l'innovation et la créativité

- la rigueur scientifique et la qualité de la méthodologie
- la qualité de la rédaction
- l'impact économique ou juridique des résultats
- la note et la mention obtenues
- les publications issues du mémoire, le cas échéant.

Article 5 | Thématiques et langues

Sont recevables les mémoires à caractère juridique ou économique, rédigés en arabe, en français ou en anglais, portant sur l'un des thèmes suivants, cités à titre indicatif, ou sur tout sujet en lien avec les activités du Registre National des Entreprises.

Droit	Économie & Gestion
– La création d'entreprise – Le droit de l'investissement en Tunisie – La transparence et le bénéficiaire effectif – La lutte contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites – La gouvernance des entreprises et la RSE – L'économie sociale et solidaire – Le droit des entreprises en difficultés économiques – Le droit bancaire et financier – Le financement participatif – L'administration numérique et la dématérialisation des formalités – La protection des données personnelles – L'intelligence artificielle et le droit des affaires	– L'entrepreneuriat – La gestion des risques dans l'investissement – La gouvernance d'entreprise – Le commerce électronique – La sécurité des systèmes d'information – L'administration des affaires – La modélisation des systèmes d'information et de décision – Les nouvelles techniques de management – La gestion et l'analyse des données – L'intelligence artificielle et la transformation des entreprises – L'information financière et le dépôt électronique des états financiers – La finance durable et le reporting extra-financier

Article 6 | Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

1. le formulaire électronique de participation dûment complété ;
2. un exemplaire électronique du mémoire, au format PDF, à envoyer à l'adresse : **prix-rne2026@e-rne.tn** ;
3. l'attestation de réussite précisant la note et la mention obtenues.

> **Dépôt physique**
> Les pièces 2 et 3 doivent également être déposées sur un support de stockage, au siège du RNE, à l'attention du Président du jury du Prix RNE : **1, rue Lac Toba, Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis.**

Article 7 | Prix

Le RNE décerne, lors d'une cérémonie officielle, les prix suivants :

Catégorie	Montant
Meilleur mémoire en Droit	**3 000 DT**
Meilleur mémoire en Économie & Gestion	**3 000 DT**
Meilleur mémoire de fin de stage des avocats stagiaires	**3 000 DT**
Meilleur mémoire de fin d'études des auditeurs de justice	**3 000 DT**

Le jury peut en outre décerner des mentions spéciales aux travaux ayant particulièrement retenu son attention.

Article 8 | Jury

Le jury est composé de cinq membres, dont un président, choisis parmi les enseignants universitaires, les magistrats et les cadres supérieurs de l'administration et du secteur privé. Il désigne les lauréats selon les critères définis à l'article 4.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. La composition du jury et les modalités de délibération sont fixées par décision du Directeur général du RNE.

Article 9 | Cérémonie de remise des prix

Les prix sont remis lors d'une cérémonie dont la date sera communiquée ultérieurement aux candidats retenus, en présence de personnalités du monde des affaires, de l'université et de l'administration, ainsi que des membres du jury.

Le RNE se réserve le droit d'annuler ou de reporter le prix et la cérémonie, ou de ne pas décerner de prix si le jury estime qu'aucun des travaux reçus ne mérite d'être récompensé. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 | Publication et droits d'auteur

Le lauréat s'engage à faire figurer sur toute version publiée de son mémoire la mention « Lauréat du Prix RNE 2026 ». Il autorise le RNE à publier son mémoire sur son site web ou à le citer dans le cadre de ses actions de communication.

Les droits d'auteur demeurent la propriété exclusive de l'auteur.

Article 11 | Intégrité académique

Les mémoires présentés doivent être des travaux originaux. Tout plagiat avéré, ou tout recours non déclaré à des outils d'intelligence artificielle générative pour la rédaction, entraîne l'exclusion du candidat, y compris après la proclamation des résultats.

Article 12 | Acceptation du règlement

La participation au Prix RNE 2026 vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Le RNE se réserve le droit de le modifier ; toute modification sera publiée sur son site web.